



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 12 février 2025
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, adjointe greffière

ABSENT: Carl Grimard, conseiller du quartier 3
Trevor Stewart, conseiller quartier 7

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h15.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le maire Mario Zanth fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2025-11

Proposée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune

6. Rapport de la réunion à huis clos du 22 janvier 2025

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos le 22 janvier 2025 et que des directives ont été données.

7. Annonces / Présentations spéciales

Conseillère Choinière remercie la communauté qui a participé aux activités du Carnaval de Bourget et les bénévoles du Club Optimiste de Bourget et du Parc Lavigne pour les avoirs organisés.

8. Items du Comité plénier

8.1 Délégations/Présentations

Aucune

8.2 Pétitions et correspondance

Aucune

8.3 Avis de motion

Aucune

8.4 Rapports des comités/services

a. Heures d'ouverture des établissements de commerce de détail

Proposée par Kyle Cyr

Appuyée par Stephane Fournier

QUE le Comité plénier mandate l'administration à lancer un sondage d'opinion publique afin de mieux comprendre si les résidents et les propriétaires d'entreprises appuient ou s'opposent à tout changement proposé aux heures d'ouverture des établissements de commerce de détail dans Clarence-Rockland.

ADOPTÉE

b. Révision du règlement sur les feux d'artifices

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Samuel Cardarelli

Attendu que le Conseil a adopté le règlement 2022-51, Règlement sur les feux d'artifice, afin de contrôler l'utilisation et la vente de feux d'artifice de consommation et d'exhibition; et

Attendu que le règlement actuel n'a pas été revu depuis 2022; et

Attendu que le règlement actuel sur les feux d'artifice limite l'utilisation de feux d'artifice de consommation à seulement 4 jours par année, soit le jour de l'An, la fête de la Reine, la fête de la St-Jean Baptiste et la fête du Canada, et la vente de feux d'artifice de consommation aux 7 jours précédant ces journées;

QUE le comité plénier recommande que les changements proposés au règlement 2022-51 soit considéré pour adoption à la prochaine réunion régulière du conseil.

ADOPTÉE

9. Rapport du comité plénier

Le maire Mario Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

10. Items des membres du Conseil

Aucun

11. Items par consentement

RÉSOLUTION 2025-12

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 12 février 2025, soient adoptés :

11.1 Adoption des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion régulière du conseil du 15 janvier 2025
- b. Réunion électronique spécial à huis clos du conseil du 22 janvier 2025

11.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

- a. Réunion du comité d'aménagement du 30 octobre 2024
- b. Réunion du comité consultatif d'accessibilité du 26 août 2024
- c. Réunion du comité consultatif pour l'accessibilité du 21 octobre 2024

11.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de janvier 2025

11.4 Résolution pour approuver les salaires payés du 22 décembre 2024 au 18 janvier 2025

11.5 Résolution pour approuver les comptes payés du 6 janvier au 3 février 2025

11.6 Résolution visant à fournir des détails concernant les critères de reconnaissance à l'appui de la demande au Fonds d'investissement communautaire régional soumise au CUPR

11.7 Résolution pour modifier le mandat du comité du programme de subventions municipales afin de supprimer toute référence au Programme d'améliorations communautaires et aux demandes de projets de développement économique

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement dans le cadre de la résolution 2025-12 :

11.1a. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 15 janvier 2025 soit adopté.

11.1b. QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion électronique spécial à huis clos du conseil du 22 janvier 2025, soit adopté.

11.2a. QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité d'aménagement du 30 octobre 2024, soit reçu.

11.2b. QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif en accessibilité du 16 août 2024, soit reçu.

11.2c. QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif en accessibilité du 21 octobre 2024, soit reçu.

11.3 QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2025-01, 2025-02, 2025-03, 2025-04 et 2025-05, soient reçus et déposés en filière.

11.4 QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 22 décembre 2024, au 18 janvier 2025, au montant brut de 1 272 327,72 \$, et montant net de 865 660,62 \$, soient adoptés tel que recommandé.

11.5 QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 6 janvier 2025, au 3 février 2025, au montant de 3 179 909,17 \$ soient adoptés tel que recommandé.

11.6 *Attendu que la résolution no 2025-04 a été adoptée par le Conseil le 15 janvier 2025, à l'appui de la demande au Fonds d'investissement communautaire régional d'un montant de 106 743,00 \$ afin de financer le Festival Clarence-Rockland ; et*

Attendu que les Comtés unis de Prescott et Russell exigent que le Conseil fournisse les détails de la visibilité qui sera accordée aux Comtés unis de Prescott et Russell si les fonds sont approuvés ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'en retour de la contribution du Fonds d'investissement communautaire régional 2025, la Cité de Clarence-Rockland accepte de reconnaître les Comtés unis de Prescott et Russell sur la couverture du dépliant du Festival Clarence-Rockland qui sera envoyé par la poste à toutes les résidences et entreprises de Clarence-Rockland et sur les affiches des commanditaires placées à des endroits clés sur le site du Festival.

11.7 *Attendu que le Conseil a créé le Comité consultatif sur le développement économique le 11 décembre 2024 en vertu de la résolution 2024-140; et*

Attendu que le mandat adopté indique que le Comité consultatif sur le développement économique fournira une évaluation et des recommandations justes et équitables pour toutes les demandes de financement reçues dans le cadre du Programme de plans d'améliorations communautaires (PAC), conformément à la politique appropriée ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le mandat du Comité du programme de subventions municipales soit modifié de manière à supprimer toute référence au Programme d'améliorations communautaires (PAC) ou à toute demande de projets de développement économique.

12. Rapports des Comités/Services

12.1 Changement de zonage pour le 1067, 1079, 1087 et 1091 rue Laurier

Suivant des questions, Julian Lenhart réitère que le développement ne rencontre pas les critères pour une zone résidentiel R2, tel qu'expliqué dans le rapport. Le stationnement répondait au critère de la zone demandé, celui-ci n'était pas le problème. Il informe le conseil que le requérant a déjà entrepris des démarches pour faire une demande de changement à zone résidentiel R3, laquelle était suggéré par l'administration.

Suivant des questions, Julian Lenhart explique que le moment approprié pour ajouter un nouveau concept de logement, tel que le jumelé dos-à-dos, est lors de la mise à jour du Plan Officiel et du règlement de Zonage. Ceux-ci seront mis à jour en 2025. Pour ce projet, puisqu'il y a déjà une définition qui rencontre les

besoins, on ne veut pas prendre une décision sans connaître les impacts à long terme et faire des recherches.

RÉSOLUTION 2025-13

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par Stephane Fournier

ATTENDU QUE la modification proposée au Règlement de zonage n'est pas conforme au Plan officiel de l'aire urbaine de la Cité de Clarence-Rockland et n'est pas conforme au Règlement de zonage;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil refuse une modification au Règlement de zonage 2016-10 visant le 1067, 1079 et 1087-1091 rue Laurier ayant pour but de changer la zone « Résidentielle urbaine de densité 1 – générale (R1) » à une zone « Résidentielle urbaine de densité 2 – Exception X (R2-X) », tel que recommandé.

ADOPTÉE

13. Règlements municipaux

RÉSOLUTION 2025-14

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

13.1 2025-08 visant à assumer la rue Dion, la rue Monique, la rue Johanne et la rue Gilberte dans la subdivision Dion

13.2 2025-09 visant à assumer la rue Diamond dans le projet Morris Stage 5D

13.3 2025-10 visant à dédier public la parcelle décrite comme le bloc 6 sur le plan 50M-385

13.4 2025-11 visant à amender le règlement 2024-87 afin de nommer les membres du conseil administration de la bibliothèque publique de Clarence-Rockland

13.5 2025-12 visant à amender le règlement 2017-148 établissant le Programme de gestion des urgences et à nommer le comité du programme et le groupe de contrôle

13.6 2025-13 visant à assumer les rues Du Rivage et De l'Étang dans le projet Clarence Crossing Phase 1B

13.7 2025-14 visant la désignation de terrains non assujettis à la réglementation de parties de lots pour les 384-386 rue Laurier

13.8 2025-15 visant à amender le règlement de zonage pour le 1220 chemin Landry

13.9 2025-16 et 2025-17 visant à amender le Plan Officiel et le règlement de zonage pour le 1191 St-Jean Street

13.10 2025-18 visant à dédier public un triangle de visibilité à l'intersection des rues du Golf et Bouvier

13.11 2025-19 visant à adopter le Plan d'amélioration communautaire (PAC) de Clarence-Rockland

ADOPTÉE

14. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2025-15

Proposée par Samuel Cardarelli

Appuyée par André J. Lalonde

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no 2025-20, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 12 février 2025, soit adopté.

ADOPTÉE

15. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 19h36.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe